

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2014

Révision: 25.04.2014

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Styrobeton mit KBS-75

Numéro de la fiche technique de sécurité: XXP007254

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Emploi de la substance / de la préparation** Mortier prêt à l'emploi

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Producteur/fournisseur :

KBS Kirchhofer Boden-Systeme AG  
Industriestrasse 16  
5106 Veltheim

Telefon (0041) 56 463 68 68

email: raphael.bensimon@weber-marmoran.ch

Fax (0041) 56 463 68 69

internet: www.weber-marmoran.ch

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique Zurich,  
Téléphone: 0041 (0)44 251 51 51 ou 145 (seulement en Suisse)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi; Irritant

R37/38-41: Irritant pour les voies respiratoires et la peau. Risque de lésions oculaires graves.

#### Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

#### Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

CH2

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2014

Révision: 25.04.2014

**Nom du produit Styrobeton mit KBS-75**

(suite de la page 1)

**Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07

**Mention d'avertissement** Danger

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

ciment Portland, produits chimiques

**Mentions de danger**

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Conseils de prudence**

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**2.3 Autres dangers**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT:** Non applicable.  
**vPvB:** Non applicable.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

**Description :**

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

**Composants dangereux :**

CAS: 65997-15-1	ciment Portland, produits chimiques	> 50%
EINECS: 266-043-4	☒ Xi R37/38-41; ☒ Xi R43 ☒ Eye Dam. 1, H318; ☒ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	

**Indications complémentaires :**

La préparation présente une faible teneur en chromate au sens des directives techniques sur les substances dangereuses 613 et ne porte de ce fait pas l'identification R-43 (H317 + EUH203). Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

CH2

(suite page 3)

Date d'impression : 05.12.2014

Révision: 25.04.2014

**Nom du produit Styrobeton mit KBS-75**

(suite de la page 2)

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Remarques générales:**

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d' indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche technique.

**après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

**après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau.

**après contact avec les yeux :**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

**après ingestion :**

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Equipement spécial de sécurité** : Aucune mesure particulière n'est requise.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la formation de poussière  
Veiller à une aération suffisante.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

CH2

(suite page 4)

Date d'impression : 05.12.2014

Révision: 25.04.2014

**Nom du produit Styrobeton mit KBS-75**

(suite de la page 3)

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

**Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Stockage :****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

**Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.**Autres indications sur les conditions de stockage :**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

No CAS	Désignation de la substance	%	Type
	<b>Valeur Unité</b>		
<b>65997-15-1</b>	<b>ciment Portland, produits chimiques</b>		
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 5 e mg/m <sup>3</sup> S;Staub		

**Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:**

Valeurs limites générales pour poussière irritante (non classée ailleurs):

Poussière irritante inhalable: 10 mg/m<sup>3</sup>Poussière irritante respirable: 3 mg/m<sup>3</sup>**Remarques supplémentaires:**

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Équipement de protection individuel :****Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

**Protection respiratoire :**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Filtre provisoire:

Filtre P2.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2014

Révision: 25.04.2014

**Nom du produit Styrobeton mit KBS-75**

(suite de la page 4)

**Protection des mains** : Gants de protection.**Matériau des gants** Gants de coton imprégnés avec du nitrile**Protection des yeux** : Lunettes de protection hermétiques.**Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Indications générales.

##### Aspect:

<b>Forme :</b>	poudre
<b>Couleur :</b>	selon désignation produit
<b>Odeur :</b>	non caractéristique
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.

<b>valeur du pH:</b>	alcalin
----------------------	---------

##### Changement d'état

<b>Point de fusion :</b>	non déterminé
<b>Point d'ébullition :</b>	non applicable

<b>Point d'éclair</b>	non applicable
-----------------------	----------------

<b>Inflammabilité (solide, gazeux) :</b>	Non applicable.
--	-----------------

##### Température d'inflammation :

<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
---------------------------------------	----------------

<b>Auto-inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
---------------------------	--

<b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif.
-----------------------------	--------------------------------

##### Limites d'explosion:

<b>inférieure :</b>	non applicable
<b>supérieure :</b>	non applicable
<b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé.

<b>Pression de vapeur :</b>	Non déterminé.
-----------------------------	----------------

<b>Densité :</b>	non déterminé
------------------	---------------

<b>Masse volumique:</b>	Non applicable.
-------------------------	-----------------

<b>Densité relative.</b>	Non déterminé.
--------------------------	----------------

<b>Densité de vapeur.</b>	Non déterminé.
---------------------------	----------------

<b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non déterminé.
-------------------------------	----------------

##### Solubilité dans/miscibilité avec

<b>l'eau :</b>	Durcit en cas de contact avec de l'eau.
----------------	---

<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non déterminé.
---	----------------

##### Viscosité :

<b>dynamique :</b>	Non déterminé.
<b>cinématique :</b>	Non déterminé.

<b>Test de séparation des solvants :</b>	Non déterminé.
--	----------------

##### Teneur en solvants:

<b>COV Suisse</b>	0,00 %
<b>EU-VOC</b>	0,00 %

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2014

Révision: 25.04.2014

**Nom du produit Styrobeton mit KBS-75**

(suite de la page 5)

**9.2 Autres informations**

Aucune.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité****10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique / Conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Pas de produits de décomposition dangereux connus

### SECTION 11: Informations toxicologiques

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë :****Effet primaire d'iritation :****de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.**des yeux :** Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.**Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.**Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Irritant

### SECTION 12: Informations écologiques

**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Comportement dans des compartiments de l'environnement :****12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Effets écotoxiques :****Remarque :** Le produit renferme des substances qui provoquent de fortes turbidités dans les eaux.**Remarque :** Le produit provoque une modification nette du pH. Neutraliser avant l'introduction.**Autres indications écologiques :****Indications générales :**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH2

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2014

Révision: 25.04.2014

**Nom du produit Styrobeton mit KBS-75**

(suite de la page 6)

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandation :

Ce produit durcit 5 à 6 heures après l'adjonction d'eau et peut être ensuite éliminé sous forme de gravats.

##### Catalogue européen des déchets

Code de déchets possible: Le code de déchets effectif dépend de la source des déchets.

10 13 11	déchets provenant de la fabrication de matériaux composites à base de ciment autres que ceux visés aux rubriques 10 13 09 et 10 13 10
10 13 14	déchets et boues de béton

##### Emballages non nettoyés :

**Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 No ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA  
Classe néant

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

"Règlement type" de l'ONU: -

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2014

Révision: 25.04.2014

### Nom du produit Styrobeton mit KBS-75

(suite de la page 7)

propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Service établissant la fiche technique de sécurité:** Department research & development

**Contact :** Raphaël Bensimon Telefon: 0041 (0)52 244 40 82

#### Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3